Santé au travail

Programme Pour une maternité sans danger (PMSD)

Informations pour les étudiantes en stage

Le programme

Au Québec, le programme Pour une maternité sans danger (PMSD) vise à maintenir en emploi une travailleuse enceinte ou qui allaite tout en lui assurant un environnement de travail sécuritaire.

Étudiante en stage

Selon les conditions de votre stage, vous pourriez être admissible au programme. Il revient à la CNESST de déterminer votre admissibilité.

Notre équipe

L'équipe Santé au travail joue un rôle clé dans le programme PMSD. Son mandat est :

- d'évaluer la présence de conditions dangereuses dans l'environnement de stage;
- de formuler des recommandations dans un rapport afin d'éviter l'exposition de la stagiaire à des dangers.

L'évaluation du poste de travail peut se faire en collaboration avec le milieu de stage, le milieu scolaire et l'étudiante.

Étudiante en stage

Peu importe votre milieu de stage, si vous croyez qu'il y a des risques pour votre grossesse ou votre enfant allaité, vous pouvez faire une demande.

Parlez-en à un des professionnel de la santé suivant :

- un médecin;
- une sage-femme;
- ou une infirmière praticienne spécialisée.

Ce professionnel remplira un certificat pour débuter votre demande au programme PMSD. Notre équipe analysera les dangers liés à vos fonctions exercées en stage. Une fois l'analyse terminée, votre professionnel de la santé vous remettra un rapport.

Vous devrez remettre ce rapport à votre établissement scolaire ainsi qu'à votre milieu de stage afin de vous offrir un stage sécuritaire.

Établissement scolaire et milieu de stage

L'étudiante enceinte ou qui allaite devra consulter le professionnel qui effectue son suivi de grossesse afin de compléter une demande PMSD en lien avec son stage.

Elle vous remettra un rapport contenant des recommandations qui visent à éliminer les dangers liés à ses fonctions exercées en stage.

Vous devez vous assurer que les recommandations soient respectées dans les conditions de réalisation du stage, par exemple :

- modifier le stage ou certaines tâches;
- affecter la stagiaire à un autre stage, si possible.

Des questions sur l'évaluation des dangers ou les recommandations inscrites dans le rapport ?

Contactez notre équipe

450 928-8994
Sans frais : 1 844 959-7664
lundi au vendredi, de 8 h à 16 h

Liens et ressources utiles

CNESST

Extranet santé montérégie

Découvrez le programme

Une production de la Direction de santé publique de la Montérégie

Québec